

Points de vigilance !

Surfaces

Les surfaces réellement emblavées sont à déclarer. Le positionnement des îlots doit être vérifié tous les ans sur le RPG, à l'échelle 1/500°.

Santé et productions végétales

Les produits phytopharmaceutiques doivent être stockés et classés dans un local aéré et fermé à clef.

L'utilisation d'un semoir à dépression associé à un déflecteur étanche est obligatoire pour les semences traitées.

Le pulvérisateur doit être contrôlé par un organisme d'inspection agréée tous les 5 ans. Pour réduire une ZNT de 5 m, il doit être équipé de buses anti-dérive homologuées.

Environnement

Les plans prévisionnels de fumure doivent tenir compte des particularités des cultures et des types de sol. Le référentiel régional est à utiliser seulement en l'absence d'historique ou lors d'un désengagement MAE.

L'augmentation du rendement doit être progressive, un apport d'azote supérieur au prévisionnel doit être justifié. Dans le cas contraire, le rendement réalisé doit être supérieur au rendement prévisionnel pour compenser l'apport d'azote plus important.

Animaux

Le suivi de la pharmacie vétérinaire doit être plus rigoureux. L'abatage de bovin à la ferme pour autoconsommation est interdit, quel que soit l'âge et la taille du bovin.

Conclusion

L'ensemble des corps de contrôle souhaite attirer l'attention des exploitants sur **l'enjeu de la traçabilité des pratiques agricoles** dans les registres appropriés (plan prévisionnel de fumure, cahier d'enregistrement, registre de production végétale, registre d'élevage).

Classer les pièces justificatives (bons de livraison, bons d'équarrissage...) et enregistrer les travaux effectués **permet à l'exploitant de matérialiser ses bonnes pratiques en situation de contrôle.**



Bilan 2014

Contrôles

réalisés au titre de la PAC dans les exploitations agricoles

 www.loiret.gouv.fr

politiques-publiques/agriculture-et-developpement-rural-foret



PRÉFET DU LOIRET

Ce qu'il faut retenir !

Direction Départementale des Territoires du Loiret - Service agriculture et développement rural
131 rue du Faubourg Bannier 45042 Cedex 1 - Tél. : 02 38 52 46 85 - Courriel : ddt-sadr@loiret.gouv.fr

Réalisation / Conception / Impression : DDT du Loiret - Crédit photos : Laurent Mignaux / Arnaud Bouissou / Thierry Degen / MEDDE-MLETR

Organisation du dispositif de contrôle

→ Types de contrôle

→ Surfaces

Comparaison entre la surface déclarée et la surface cultivée.

► Aides surfaciques, couplées ou découplées, du 1^{er} pilier ou du 2^e pilier (ICHN, PHAE MAE).

→ Éligibilité aux aides

Vérification du respect du cahier des charges.

► Aides végétales du 1^{er} pilier (protéagineux et fourrages séchés, agriculture biologique)

► Aides surfaciques du 2^e pilier

► Aides animales (PMTVA, AO, AC, EJB)

► Aides aux investissements (installation, PVE, PPE, PMBE, tourisme)

→ Conditionnalité

Toutes exploitations qui demandent les aides communautaires du 1^{er} pilier et 2^e pilier de la PAC sont soumises au respect d'exigences de base.

► 5 domaines > BCAE, Santé-Productions végétales, environnement, protection animale et Santé-Productions animales.



→ Corps de contrôle

→ ASP

► Surfaces 1^{er} pilier et 2^e pilier

► BCAE

► Éligibilité aux aides

→ DDT

► Environnement (hors ICPE)

→ DRAAF

► Santé-Productions végétales

→ DDPP

► Santé-Productions animales

► Protection animale

► Environnement (ICPE)

► Éligibilité aux aides animales



Contrôles éligibilité

AIDES	Nombre de contrôles	Contrôles réalisés sur la même exploitation
Surface 2 ^e pilier	50	47 surfaces
Animales	19	17 Santé-Productions animales 2 protection animale
Investissements	7	0

Le contrôle de l'éligibilité des aides végétales est intégré aux contrôles surfaciques.

Contrôles conditionnalité

DOMAINES	Nombre de contrôles	Contrôles réalisés sur la même exploitation
BCAE (dont surfaces)	67	1 Santé-Productions végétales
Santé-Productions végétales	31 (dont 4 MAE)	7 Télédetection dont 1 BCAE
Environnement	31 (dont 6 MAE)	1 Télédetection
Santé-Productions animales (dont 3 substances interdites)	40	10 protection animale
Protection animale	10	10 Santé-Productions animales

Répartition des contrôles

3077 dossiers de demandes d'aides européennes (tous régimes confondus) ont été déposés dans le Loiret. 321 exploitations ont fait l'objet de contrôle surfaces et 150 exploitations de contrôle conditionnalité, dont 17 dossiers au titre des aides animales.

Contrôles surface

TYPES	Nombre de contrôles	Contrôles réalisés sur la même exploitation
Télédetection	306 (dont 141 retour terrain)	57 BCAE, 7 Santé-Productions végétales 1 Environnement
Piétons	15	10 BCAE

Les contrôles par télédetection sont susceptibles d'être complétés par une visite de terrain, notamment en cas de désaccord sur les constats faits lors de télédetection.

→ Focus: anomalies conditionnalité

Types de contrôles	Nbre de contrôles	Sans anomalie	Avec anomalie : % de la pénalité financière appliquée sur l'ensemble des aides de la PAC				
			1%	3%	5%	15%	20%
BCAE	67	54	2	5	6	-	-
Environnement	31	21	4	5	1	-	-
Santé-Productions végétales	31	25	3	3	-	-	-
Santé-Productions animales	40	32	1	5	-	1	1
Protection animale	10	9	-	1	-*	-	-

*2 anomalies à 3% dans 2 domaines différents entraînent une pénalité finale à 5%.